



DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250625-DEL-25-06-25-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Publication : 01/07/2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 26**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 8**

Mme Elodie Simoes à Mme Michèle Ménez, Mme Nathalie Normand à M. Olivier Poneau, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michaël Janot à Mme Chrystelle Coffin, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

**Absent non représenté : 1**

M. Amroze Adjuward.

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur**

---

**Délibération n° DEL-25-06-25-24**

**Objet : Subvention exceptionnelle pour l'association "Rêve de gosse - Île-de-France".**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

VU la demande en date du 20 avril 2025 de subvention exceptionnelle de l'association Rêve de Gosse – Île-de-France,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 16 juin 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 16 juin 2025,

CONSIDÉRANT que Rêve de Gosse – Île-de-France est une association créée en 2010 qui met en relation des enfants dits « ordinaires » et des enfants dits « extraordinaires » (en situation de handicap, cabossés par la vie ou la maladie, désavantagés socialement),

CONSIDÉRANT que chaque année, l'association a pour vocation d'organiser des rencontres inclusives dans 9 villes étapes ayant fait acte de candidature, dans le cadre d'un projet pédagogique agréé par le Ministère de l'Éducation Nationale,

CONSIDÉRANT que la finalité de ces différentes rencontres est de promouvoir l'inclusion sociale et scolaire, ainsi que l'acceptation des différences,

CONSIDÉRANT que le projet pédagogique commun est alors récompensé lors d'un tour aérien qui relie les 9 villes étapes. Tous les enfants bénéficient d'une journée magique durant laquelle ils font un baptême en avion. Ce vol, réalisé grâce à des équipages bénévoles qui se déplacent d'étape en étape, permet de sceller les amitiés naissantes et de laisser au sol les entraves qu'ils rencontrent sur terre,

CONSIDÉRANT que cette année, une classe de CM1-CM2 de l'école Rabourdin aura la chance de participer à cette belle aventure et au baptême organisé à l'aérodrome de Pontoise parmi 200 enfants,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, le 20 avril 2025, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros pour la réalisation de son opération pour l'année 2025,

ENTENDU l'exposé de M. Damien Metzlé, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).**

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 500 € à l'association Rêve de gosse Île-de-France, sise Aéro-Club de France, 6 rue Galilée, 75016 Paris, pour la réalisation de son opération pour l'année 2025.

*Délibération n° DEL-25-06-25-24*

*Objet : Subvention exceptionnelle pour l'association "Rêve de gosse - Île-de-France".*

---

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la délibération.

DIT que la somme sera à prélever sur les crédits inscrits au budget 2025 à l'article 65748.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2025.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*